

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 novembre 2015

3^{ème} **Commission**
N° CP-2015-10-3-2

Service instructeur DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS

Service consulté

**ROUTES DEPARTEMENTALES
PROGRAMMES A111, A112 ET A171
AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement des affectations par opération sur les programmes :

- A111 "Constructions neuves et travaux sur routes départementales" (+ 57 120 €),
- A112 "Etudes sur routes départementales" (+ 31 000 €),
- A171 "Aménagement cyclable sur routes départementales" (+ 400 €).

1) Programme A111 – Constructions neuves et travaux sur routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale lors du Budget Primitif 2015, pour chaque millésime du programme A111, les affectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de constructions neuves et de travaux sur les routes départementales.

Le montant total des ajustements s'élève à **57 120 €** sur le programme A111, détaillé comme suit :

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2015 A111 43923	Aménagement de la route des Crêtes et des parkings du Rottenbach	100 000 €	57 120 €	157 120 €
Total			57 120 €	157 120 €

En tenant compte de cet ajustement, le montant total d'AP affecté sur le programme A131 (millésime 2015) est de 1 147 120 €, sur un montant voté d'AP de 2 130 000 €.

L'aménagement des parkings du Rottenbach fait l'objet de financements prévisionnels de la Région Alsace (21 070 €), de la Région Lorraine (11 900 €) et de la Commune de WILDENSTEIN (9 030 €).

2) **Programme A112 – Etudes sur routes départementales :**

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale lors du Budget Primitif 2015, pour chaque millésime du programme A112, les affectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation d'études diverses (de sécurité, de diagnostic acoustique et environnemental...) sur les routes départementales.

Le montant total des ajustements s'élève à **31 000 €** sur le programme A112, détaillé comme suit :

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2009 A112 7353	Etude Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	17 728 €	31 000 €	48 728 €
Total			31 000 €	48 728 €

En tenant compte de cet ajustement, le montant total d'AP affecté sur le programme A112 (millésime 2009) est de 540 395,64 €, sur un montant d'AP voté de 552 531,64 €.

3) **Programme A171 – Aménagements cyclables sur routes départementales :**

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale lors du Budget Primitif 2015, pour chaque millésime du programme A171, les affectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des coûts réels des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Le montant total des ajustements s'élève à **400 €** sur ce programme, détaillé comme suit :

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2001 A171 1284	Piste cyclable RIXHEIM, pont du Bouc	638 197 €	400 €	638 597 €
Total			400 €	638 597 €

En tenant compte de cet ajustement, le montant total d'AP affecté sur le programme A171 (millésime 2009) est de 6 242 349,28 €, sur un montant d'AP voté de 6 340 395,36 €.

Je vous propose de bien vouloir :

- affecter les montants d'autorisations de programme indiqués ci-dessus,
- m'autoriser à signer avec les partenaires concernés, les conventions et avenants, les marchés et tous documents liés à leur exécution portant sur les programmes A111, A112 et A171,
- m'autoriser à solliciter les subventions de la Région Alsace, de la Région Lorraine et de la Commune de WILDENSTEIN concernant l'aménagement des parkings du Rottenbach dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département du Haut-Rhin. Les recettes, estimées à 42 000 €, seront imputées au programme A111, chapitre 13, fonction 621, natures 1322 et 1324.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN